



**DECRET D/2024/ 0014 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE COMMANDEURS DANS
L'ORDRE NATIONAL DU KOLATIER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/94/002/CTRN du 26 janvier 1994 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 septembre 1986 portant création de l'Ordre National du Mérite ;
Vu le Décret D/2021/002/PRG/CNRD/SGG du 27 septembre 2021 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite ;
Vu le Décret D/2022/0336/PRG/CNRD/SGG du 27 Juillet 2022 portant nomination des Membres du Conseil National de l'Ordre du Mérite.

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Grade de **COMMANDEUR** de l'Ordre National du Kolatier est décerné aux **Chefs de mission**, pour leurs actes de bravoure lors de l'incendie survenu au dépôt d'hydrocarbures de Conakry, dans la nuit du 17 au 18 Décembre 2023 et pour leurs contributions remarquables au renforcement et à l'élargissement des liens de coopération entre la République de Guinée et la République de Côte d'Ivoire. Ce sont :

1. Colonel Oulai Serge VITAL, chef de mission ;
2. Med-Colonel Ismaël KONE, chef d'équipe santé.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 12 JAN 2024

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

